

## Compte-rendu de la commission technique du lundi 20 mars 2023

### Etaients présents :

ALVES-TINO Séverine	SERPOL
AUGY Sandrine	ABO-ERG
BERNY Julien	KALIES
BEZET Céline	MONTACHET
BLUSSEAU Aurélie	ARCADIS
BOITOUT Guillaume	EIFFAGE-GAUTHEY
CHALHOUB Sylvain	TERSEN-COSSON
DE LA HOUGUE Christel	UPDS
DE NANTEUIL Emmanuel	HPC ENVIROTEC
DEVIC BASSAGET Boris	SARPI REMEDIATION
ELLUIN Maxime	IDRA
FOURAGE Nicolas	SOCOTEC
FOURNIER Juliette	RAMBOLL
GUELORGET Yves	ANTEA GROUP
KLEIN Pierre-Yves	ESTRALAB
JAY Laurent	GRS VALTECH
JUMEAU Thierry	SOLER IDE
LACOUR Virginie	INOVADIA
LAGNEAU Véronique	FONDASOL
MALHERBE Stéphane	RSK Environnement
MORIN Nathalie	SOCOTEC
ORDRONNEAU Rodolphe	BUREAU VERITAS
PACAUD Olivier	BREZILLON
PERROT Reynald	TAUW
POUILHE Jacques	SETEC HYDRATEC
ROBLET Jean-Baptiste	SEREA
STOFFEL Anne-Françoise	EUROFINS

### **1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 17 janvier 2023.**

Le compte-rendu de la commission technique du 17 janvier 2023 est adopté.

### **2. Informations diverses : publications récentes, dates à retenir,**

*Cf. diaporama en annexe.*

Date : Le salon SOILite se tiendra à l'embarcadère à Lyon le 27 avril 2023. C'est un salon plutôt à destination des sous-traitants et fournisseurs en SSP.

Publication récente : Le bulletin de veille sur la thématique des microplastiques a été publié le 30 janvier 2023 par l'INERIS. Les adhérents rencontrent des difficultés à trouver un laboratoire qui réalise des analyses sur les microplastiques sur les 3 milieux. Et les analyses sont chères et longues. Les laboratoires rappellent qu'il n'existe pas de méthode normalisée pour réaliser ces analyses ; les

laboratoires hésitent donc à investir tant que les méthodes analytiques ne sont pas fixées. Les analyses sont pour le moment sous-traitées en Norvège notamment.

**Action** : CDH regarde le contenu du rapport INERIS sur la DCE pour la prochaine commission technique.

### 3. Point sur les GT et textes en cours

---

*Cf. diaporama en annexe.*

(Non) harmonisation des guides de valorisation des matériaux alternatifs :

Il n'y aura pas d'harmonisation entre les différents guides de valorisation des matériaux alternatifs. Pour le moment, lors d'un projet d'aménagement qui comprend de l'aménagement immobilier et des voiries, les guides à prendre en compte pour la valorisation hors site des terres excavées sont les guides écrits par le BRGM/B3S. En revanche, sur les infrastructures linéaires (autoroute, LGV, ...), celui qui doit être appliqué est celui du BPGD/CEREMA (SETRA 2011).

Prise en compte de la biodiversité dans les IEM – Etude exploratoire :

Il a été rappelé que le premier objectif de ce guide est d'intégrer la biodiversité dans les outils de la méthodologie SSP (IEM et PG). C'est une étude exploratoire qui durera 2 ans réalisée par le BRGM et SOLTIS. Les adhérents trouvent que c'est une démarche intéressante, mais d'un point de vue opérationnel, comment une IEM peut devenir conclusive en y intégrant la biodiversité ? Et comment la notion de temps sera-t-elle prise en considération ?

### 4. Rencontre UPDS/B3S du 04/04/2023 sur les attestations ASAP : questions à poser

---

*Cf. diaporama en annexe.*

Est-il normal que les DREAL demandent les 3 attestations aux exploitants d'ICPE A et E, même s'il n'y a pas de pollution ? Oui, c'est normal car c'est l'ATTES-TRAVAUX qui clôture la procédure de cessation d'activité pour ces installations. Il faut alors préciser dans l'ATTES-TRAVAUX qu'il n'y avait pas besoin de faire de travaux de dépollution car pas de pollution à gérer.

Comment faire quand les DREAL demandent l'ATTES-SECUR pour des mises en sécurité très anciennes (20 ans dans certains cas), qui n'ont jamais été notifiées à l'administration ?

Est-ce que réaliser un « diagnostic proportionné aux enjeux » peut aller jusqu'à ne pas faire de diagnostic ?

**Important !** Le MTECT nous a informé de plusieurs retours d'exploitants qui trouvent le montant des ATTES liées à la Loi ASAP élevé. Il est essentiel que les adhérents différencient dans leurs devis le montant des études à réaliser pour pouvoir établir les ATTES de celui des ATTES.

Lorsque la demande client porte sur les 3 attestations, il faut mentionner que l'offre financière n'intègre que le prix des ATTES, qui pourront être établies sous réserve que les études nécessaires (études de sols ou contrôle des travaux) soient réalisées (et ne fournir que le prix des études chiffrables à ce stade).

**Action** : les adhérents envoient rapidement leurs questions à Christel pour transmission au ministère. Merci de rappeler le contexte en lien avec les questions, si possible avec des exemples concrets

## **5. Problèmes de non-conformité lors d'analyses ?**

---

Ce point n'a pas été traité faute de temps.

**Action** : Les adhérents réfléchissent à ce sujet en vue de la prochaine commission technique.

**Prochaine commission technique**  
**le mardi 16 mai 2023**  
**(en visio)**